



Neuvic, le 28/03/2024

Le dialogue social au SPIP 24 : 5 minutes, pas plus !

A l'instar de notre hiérarchie qui n'aura pas pris plus de 5 minutes pour demander il y a 3 jours au secrétariat de direction de nous informer du report *sine die* le CSA du 28/03/2024, programmé pourtant depuis le 25/01/24, nous avons décidé de prendre un temps équivalent pour formuler une réponse dans ce communiqué.

Alors, que dirait, en quelques clics et une poignée de secondes, l'IA dans ce contexte?

Sa proposition est éloquent :

« Annulation injustifiée du CSA sur la sécurité, la santé et les conditions de travail : un mépris inadmissible envers le bien-être des agents »

Nous vous écrivons pour exprimer notre profonde déception et notre désapprobation concernant l'annulation soudaine et injustifiée de la réunion prévue depuis le 25 janvier dernier, portant sur l'évaluation des risques professionnels et la prévention des risques psycho-sociaux.

Cette réunion, pour laquelle les représentants syndicaux s'étaient engagés et avaient pris toutes les dispositions nécessaires, a été annulée par la direction à la dernière minute, sans motif valable.

Cette annulation arbitraire témoigne d'un mépris inadmissible envers le bien-être et la sécurité de vos agents.

L'évaluation des risques professionnels et la prévention des risques psycho-sociaux relèvent de votre responsabilité en tant que cheffe de service pour garantir un environnement de travail sûr et sain.

Ces sujets ne peuvent être traités à la légère, et leur négligence peut avoir des conséquences graves sur la santé physique et mentale de vos employés.

En annulant cette réunion sans consultation préalable avec les représentants du personnel, vous avez démontré un manque de respect flagrant envers le dialogue social et les préoccupations légitimes de vos agents. Cette action unilatérale nuit à la confiance et à la collaboration nécessaires pour promouvoir un environnement de travail positif et productif.

En tant que représentants syndicaux, nous condamnons fermement cette décision. Nous insistons pour qu'une nouvelle date soit fixée, et nous vous rappelons l'importance de respecter les principes de transparence, de consultation et de concertation dans la prise de décisions qui

affectent directement vos employés.

Nous vous appelons à reconnaître l'importance de ces sujets cruciaux pour le bien-être de votre personnel et à agir en conséquence. Le respect de la santé et de la sécurité au travail doit être une priorité absolue pour le service.

Dans l'attente d'une réponse prompte et favorable de votre part».

Dont acte.

L'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) qui en découle, en concertation avec les différents acteurs de la prévention, relève **d'une obligation légale**, pas d'un choix optionnel de la part de la hiérarchie.

Suite à l'e-mail envoyé par la direction à l'ensemble des agents du SPIP de la Dordogne, quelques jours seulement après le CSA du 25/01/24, pour annoncer avec fierté que le SPIP 24 allait être expérimentateur du Label Qualité, alors que l'information avait été soigneusement dissimulée lors du CSA aux représentants du personnel, nous étions sceptiques **quant au devenir du dialogue social** dans notre service.

Cette nouvelle annulation confirme nos craintes.

Espérons que cela prendra plus de 5 minutes à notre hiérarchie, et à la direction interrégionale, qui se veut garante du respect des règles du dialogue social dans la Nouvelle Aquitaine, pour lire ce communiqué et en tirer les conclusions qui s'imposent!

La CGT insertion et probation de la Dordogne.